

Institut de France

Académie Royale

des Beaux-Arts.



Paris, le 13 Juin 1835

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Je certifie à Monsieur le Directeur de l'Académie
 royale de France à Rome que la planche que Monsieur
 Martinet grave d'après Raphaël, est à un degré d'avan-
 -cement, qui autorise à lui payer son premier tiers
 de retenue. Quatre-vingt de quinze